



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

03 avril 2019 – 18h30 (St-Jean de Muzols)

PRESENTS : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – AUDRAS Maurice – BLACHON André – ROCHE Eric – FERREYRE Gérard – VERNEY Christian – NOUAILLE Olivier

ABSENTS & non excusés : Mr BERTRAND Régis

ABSENTS & excusés : Mr BLACK

AVAIENT DONNE POUVOIR : FOUR à AUDRAS – HEYRAUD à BALAY – FAYA à BLACHON

Date de la convocation : 19 mars 2019

Secrétaire de séance : M. ROCHE Eric

Egalement présents : Mme RUIZ (secrétaire), MM. DESPORTES (trésorier) & EYSSERIC (directeur),

Le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Président présente les résultats de l'exercice 2018

Résultat d'exploitation : excédent de 480 222.18 €

Résultat d'investissement : déficit de 197 985.88 €

Restes à réaliser

- Dépenses : 539 901 €
- Recettes : 49 000 €

Compte tenu du besoin total de financement de 688 886.88 €, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation au compte 1068 soit 480 222.18 €.

COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER

Le Président présente le document budgétaire de Monsieur le Trésorier qui est conforme aux écritures comptables de l'exercice 2018 du syndicat.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le président présente le projet de budget primitif 2019 qui laisse apparaître les principaux chiffres suivants :

- Remboursement des emprunts : 85 000 €
- Participation au SERENA : 108 000 €
- Travaux d'investissement : 2 831 940 € HT
- Vente d'eau : 980 000 €
- Emprunt maximal 2019 : 2 162 721.70 €

Les sections s'équilibrent ainsi :

En investissement : 3 911 086.88 €

En exploitation : 1 298 765.00 €

Le président propose de soumettre ces documents au vote du Comité syndical programmé le 8 avril prochain.

MARCHES DE TRAVAUX

⇒ **Ozon Olanet à Sarras Limelande** : Le président présente l'opération d'alimentation en eau potable d'une valeur estimée à 320 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le bureau syndical approuve

- *L'opération présentée par le président **Ozon Olanet à Sarras Limelande***
- *Le document de consultation des entreprises, la dévolution telle que définie d'un montant estimatif de 320 000 € HT*

Le Bureau autorise le Président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

⇒ **St-Alban d'Ay – Cabaret Neuf** : Le président présente l'opération d'alimentation en eau potable d'une valeur estimée à 275 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le bureau syndical approuve

- *L'opération présentée par le président **St-Alban d'Ay : Cabaret neuf***
- *Le document de consultation des entreprises, la dévolution telle que définit d'un montant estimatif de 275 000 € ht*

Le Bureau autorise le Président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

⇒ **St-Romain d'Ay – Morier/Olivat** : Le président présente l'opération d'alimentation en eau potable d'une valeur estimée à 160 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le bureau syndical approuve

- *L'opération présentée par le président **St-Romain d'Ay : Morier - Olivat***
- *Le document de consultation des entreprises, la dévolution telle que définit d'un montant estimatif de 160 000 € ht*

Le Bureau autorise le Président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

Ces travaux sont en corrélation avec les modifications de voiries réalisées par le Département sur ces 3 communes.

⇒ **St-Félicien – Croix des Rameaux** : Le Président présente l'opération d'alimentation en eau potable d'une valeur estimée à 295 000 € HT. Cette opération sera mise à l'offre prochainement et soumise à l'approbation d'un prochain bureau syndical.

⇒ **Arlebosc les Clots à Empurany** : la commune ne serait pas éligible à la DETR sur ces travaux. Il conviendrait de profiter des travaux de voirie du Département pour réaliser les travaux d'assainissement. Le Sous-Préfet va être consulté de nouveau sur ce dossier. Le projet prévoit 1300 mètres de canalisations pour un coût estimé à 370 000 € HT.

⇒ **Petits travaux divers**

Le Directeur fait part que diverses études préalables au marché de Sarras Limelande doivent être actées. Il présente deux prestations à engager rapidement dont un devis validé par le président :

- Etude prestation montage du dossier technico-administratif pour instruction SNCF - Dossier Sarras Ozon Limelande – estimation 5 800 € HT
- Mission CSPS. Le cabinet Elyfec, très professionnel pourrait être consulté en vue de se voir confier cette prestation.
- Réservoir de Jonas – 2 Echelles à meunier à poser, soit un coût supplémentaire de 1 295 € HT.
- D'autres petits travaux sont à prévoir sur l'ancien réservoir soit environ (3 145 € HT pour les métalleries) + la façade à refaire, la mise aux normes de l'installation électrique, l'enlèvement de vieux matériels et le remblaiement de la cuve...

Le Bureau autorise le Président à réaliser des dépenses supplémentaires sur les différents ouvrages cités.

TRAVAUX SOUS CONVENTION

Arras le Mas – extension cimetière 13 000€ HT prise en charge totale par la commune

Vion rue des goutelles : opération de renforcement 35 000 € HT – maîtrise d'ouvrage communale, le Syndicat rembourse sa part sauf revêtements et sauf maîtrise d'œuvre. En plus du Président un membre syndical participe à la Commission commune d'ouverture des plis.

Cheminas Ceintres : la commune sollicite le syndicat pour terminer le tronçon concerné.

Cheminas : Le Village – le Directeur précise qu'il conviendrait de renouveler la conduite existante. La commune pourrait faire la demande à Arche Agglo pour la partie assainissement.

Le Président informe du prévisionnel de travaux à Satillieu Bouchat, Faugères, Taillas – 450 000 € HT. Seuls 3 propriétaires sont favorables à participer aux travaux. Cette opération permettrait également de desservir les 4 branchements encore gérés par la commune de St-Alban d'Ay. Une demande de participation des propriétaires de St-Alban d'Ay sur ces travaux est envisagée. L'acquisition d'un terrain pour le réservoir est envisagée.

AVENANT AU MARCHE DE JONAS

L'avenant au marché concerne le lot n°2 «*Electricité – télégestion – traitement bactériologique* » - il a pour objet d'opérer le transfert du Marché conclu avec la société SPIE Industrie & Tertiaire à la société SPIE CityNetworks et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant avec la société SPIE CityNetworks.

QUESTIONS DIVERSES

Colombier le Vieux : place centrale (Village Ouest). La commune demande une borne incendie. A ce titre il conviendrait de poser une conduite de diamètre 100 mm. La Commune aménage la partie en amont de la salle des fêtes. Il s'agit d'un renforcement. Cette opération n'étant pas calée à ce jour, le bureau sera prochainement avisé de son évolution.

Saint-Victor la Tuilière : les travaux seront réalisés en 2019.

Le Président rappelle la visite de Mme le Préfet qui a eu lieu le 21 mars dernier. Mme le Maire de Nozières était également présente. Le dossier de demande de subvention pour le projet de travaux à Nozières d'une valeur de 370 000 € HT a été perçu favorablement par les instances préfectorales.

Il serait souhaitable que la commune de Nozières acte une adhésion prochaine au Syndicat.

Les communes de Le Crestet et Gilhoc seront prochainement rencontrées pour évoquer leur adhésion au Syndicat également.

Lors de cette rencontre, Il a été clairement rappelé la nécessité pour le syndicat Cance-Doux de conserver les 4 ressources syndicales.

- ⇒ Satillieu Taillas / Faugère : il conviendrait de faire l'acquisition d'un terrain
- ⇒ Permis de construire : petit local de pompage à Nozières – Autoriser le Président à réaliser les démarches
- ⇒ Empurany – le Président informe le Bureau qu'il a signé le compromis en janvier devant Notaire, pour l'acquisition du terrain au quartier Prat Jean (3 200 € - 1 100 m²)
- ⇒ Le tuyau posé en encorbellement du pont de St-Jean de Muzols présente des déformations importantes. Les entreprises chapon et Sotrec ont été convoquées le 15 avril pour constater cette fragilité de l'ouvrage avant sa mise en pression.

Chantier de Tournon Bas service syndical : le Président rappelle les conditions d'attribution du marché. L'offre de l'entreprise Gruat n'a pu être retenue. Le syndicat a reçu le courrier d'un avocat mandaté par l'entreprise non retenue. Le syndicat a répondu aux demandes du cabinet d'avocats.

Un 2^e courrier de réponse va être transmis.

La séance est levée à 20h30

Ont signé tous les membres présents